



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Référence : AT/DO AC/SDTO/DRT/ N°208/2023

Alger le 06/08/2023

A Monsieur le Gérant de
L'Entreprise ETBCH MEHAREB.
CITE 100 logts Bt 07 N°06 BABA HASSEN ALGER

Objet : 1ere Mise en Demeure

Monsieur ;

Dans le cadre du protocole de contrat d'adhésion à commande **N°42/2022 du 23/08/2022** entre Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE et l'entreprise ETBCH MEHAREB, un Chantier vous a été attribué sous **ODS N°186 DU 03/07/2023** relatif aux Travaux de création canalisation au profit du Projet VDS deuxième tranche Boucles des MATS au niveau du SURETE DAIRA SIDI MHAMED —5 ème SU DEBIH CHERIF CMP BEN MHIDI.

Lors de l'exécution des travaux du chantier cités, il a été constaté ce qui suit :

- 1- Non commencement du chantier.
- 2- L'impossibilité de vous joindre par téléphone.

Devant cette situation contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure par rapport au non-respect des clauses contractuelles.

En cas d'inexécution de vos obligations contractuels dans un délai de 8 jours, Algérie Télécom sera dans l'obligation de vous mettre une deuxième mise en demeure.

**Mr Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
ALGER CENTRE**

Copie : Madame la juriste



M. BENCHAAABANE Abderrahmane
Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Alger Centre